

Sous-section 2.—L'Armée canadienne

Commandement.—Le régime actuel de commandement de l'Armée canadienne en temps de paix comprend:—

Quartier général de l'Armée—Ottawa (Ont.) (subdivisé)

La Division de l'état-major général

La Division de l'adjutant général

La Division du quartier-maître général*

Région militaire de l'Ouest—quartier général à Edmonton (Alb.)

Circonscription de la Colombie-Britannique, quartier général à Vancouver (C.-B.)

Région militaire des Prairies—quartier général à Winnipeg (Man.).

Circonscription de la Saskatchewan, quartier général à Regina (Sask.)

Région militaire du centre—quartier général à Oakville (Ont.)

Circonscription de l'Ouest de l'Ontario, quartier général à London (Ont.)

Circonscription de l'Est de l'Ontario, quartier général à Kingston (Ont.)

Région militaire du Québec—quartier général à Montréal (P.Q.)

Circonscription de l'Est du Québec, quartier général à Québec (P.Q.)

Région militaire de l'Est—quartier général à Halifax (N.-É.)

Circonscription du Nouveau-Brunswick, quartier général à Fredericton (N.-B.)

Circonscription de Terre-Neuve, quartier général à Saint-Jean (Terre-Neuve).

Région du réseau routier du Nord-Ouest—quartier général à Whitehorse (Yukon)

Personnel de liaison de l'Armée canadienne—Washington (D.C., É.-U.)

Personnel de liaison de l'Armée canadienne—Londres (Angleterre)

Le quartier général de l'Armée est responsable du programme d'administration et de formation de l'Active et de la Réserve de l'Armée canadienne. Il administre les corps-écoles et les autres établissements de formation. Par l'intermédiaire du quartier général des régions, il voit à toutes les questions intéressant les relations avec le public, les services de cadets, les renseignements militaires, les services de l'aumônerie militaire, la prévôté et les autres services analogues.

L'autorité autrefois dévolue au commandement militaire régional est beaucoup plus vaste dans la nouvelle organisation du commandement. Les cinq principales régions ont l'entière responsabilité militaire, sous le quartier général de l'Armée, de toutes les questions concernant leur région ainsi que du commandement et de l'administration des troupes de la région.

Organisation.—Il n'existe qu'une seule armée canadienne qui comprend toutes les forces de terre du Canada. Le service est volontaire. L'organisation de l'Armée comprend les six catégories suivantes:—

L'Active.—L'Active est en disponibilité pour service général et comprend une armée en campagne, des unités de défense côtière et antiaérienne, un quartier général et des états-majors de région et de circonscription; un personnel d'instruction, de liaison, d'administration, de recherches et de perfectionnement, des unités et des établissements, des officiers, sous-officiers et soldats régulièrement employés mais n'appartenant à aucun effectif régimentaire.

Les conditions d'enrôlement dans l'Active stipulent que les candidats qui ont été en service actif dans l'Armée durant la guerre de 1939-1945 doivent répondre aux conditions d'aptitude physique, avoir terminé le VIII^e cours ou l'équivalent et

* Y compris la Division du maître général de l'artillerie.